L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 29 MAI.

MAC-MAHON ET L'ARMÉE.

Le *Moniteur de l'armée* publie l'allocution suivante, adressée par le maréchal président de la République aux lieutenants d'instruction, dans sa visite à l'école de cavalerie de Saumur :

Il est nécessaire, messieurs, que vous vous livriez avec ardeur à ces nouvelles études. Nous avons oublié les traditions de la grande guerre et l'art de manier les grandes masses de cavalerie.—Nous les avons oubliées, je puis bien vous dire comment.

Dans les guerres d'Afrique, nos troupes eurent affaire à une cavalerie plus nombreuse que la nôtre et se servant à merveille de l'arme à feu : de telle sorte que, chaque fois que de petits détachements devaient opérer séparément, ils subissaient des pertes parfois considérables. Dès lors, au lieu de nous éclairer au loin, nous avons fait le contraire. La cavalerie se plaçait au milieu d'un carré d'infanterie, d'où elle ne sortait que pour jouer du sabre et frapper un coup décisif.

Mais il faut revenir aux anciennes traditions; elles viennent de nous, et c'est en combattant avec nous que les puissances militaires les ont acquises. Dans les guerres du premier empire, Murat et sa cavalerie se lançaient à huit ou dix lieues en avant de l'armée, souvent même à huit ou dix jours de marche.

Dans la dernière guerre, nous avons toujours été mal éclairés, à peu d'exceptions près, bien que quelques progrès aient été faits à la suite de la campagne de 1859.

Je vous le répète donc : il faut revenir à nos traditions; pour cela, messieurs, il faut de l'étude et du travail. Vous en serez récompensés par de l'avancement; mais il ne faut pas que l'ambition soit le mobile qui vous guide. Il en est un autre plus élevé, plus noble, auquel vous devez obéir; c'est l'esprit du devoir, l'esprit d'abnégation.

Je sais, messieurs, que vous travaillez beaucoup; je vous en remercie au nom de la patrie et de l'intérêt public.

L'ÉLECTION DE LA NIÈVRE.—Le télégraphe nous a appris que le candidat impérialiste avait été élu par 5000 voix de majorité dans la Nièvre. Voici quelques renseignements sur les candidatures :

Le congrès électoral républicain du département de la Nièvre, dans une réunion tenue le 10, a choisi pour candidat à l'élection du 24 mai prochain, M. Gudin, ancien maire de Château-Chinon, révoqué, et conseiller général. Il y a eu deux tours de scrutin. Au premier tour, M. Gudin a obtenu 27 voix; M. Tenaille-Saligny, 24, et M. Massé, 23. M. Gudin a été proclamé candidat, au second tour.

M. Gudin a déclaré que *s'il était élu*, il siégerait à la gauche républicaine.

M. le comte de Pazzis, candidat légitimiste, a lancé une circulaire dans laquelle il disait :

Je suis royaliste, et les douloureuses épreuves par lesquelles nous venons de passer ont rendu mes convictions plus profondes encore.

Je crois fermement que la France, créée, unifiée par la monarchie nationale héréditaire,—affaiblie, démembrée par l'Empire et par la République,—ne se relèvera que par la monarchie.

Cette solution, je l'attends avec confiance de la sagesse des représentants de mon pays; et me soumettant aux nécessités de l'heure présente, je reconnais loyalement les pouvoirs que l'Assemblée a confiés pour sept ans au glorieux maréchal de MacMahon, duc de Magenta.

Enfin, voici la circulaire du baron Philippe de Bourgoing qui a été élu.

Messieurs les électeurs,

Je viens solliciter l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale.

Élu en 1868 et en 1869 député de la Nièvre au Corps législatif, j'ai étudié, j'ai soutenu vos intérêts; j'aspire encore à en être le défenseur.

Ne voulant pas devoir vos suffrages à une profession de foi équivoque, je vous dis franchement : Mes convictions n'ont pas varié : *je suis resté fidèle à l'Empire*.

Soumis aux lois de mon pays, je respecte les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Si je suis élu, je m'efforcerai de l'assister dans l'œuvre d'apaisement qu'il a entreprise; je ne violerai pas cette trêve dont son devoir et son honneur le constituent le loyal gardien, et qui nous prépare à la fondation d'un gouvernement définitif.

Mais quand l'heure sera venue de choisir ce gouvernement, je demanderai qu'on en laisse le soin au pays librement et directement consulté.

Je crois, en effet, avec le prince impérial, que l'appel au peuple, "C'EST LE SALUT ET C'EST LE DROIT."

Seul, un pouvoir assis sur cette large base aurait assez d'autorité pour s'imposer au patriotisme de tous en sauvegardant la dignité de chacun, assez de force pour rendre la sécurité à ceux qui possèdent, et à ceux qui travaillent l'abondance et la prospérité qu'ils ont connues pendant vingt ans.

Électeurs,

Si vous pensez, comme moi, que le présent appartient à l'héroïque soldat de Malakoff et de Magenta, mais que l'avenir n'appartient qu'à vous-mêmes vous m'enverrez le dire en votre nom à l'Assemblée nationale,

PHILIPPE DE BOURGOING,
Ancien député de la Nièvre.

ÉLECTIONS EN FRANCE.—Caen, 11 mai. Résultat du scrutin pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Dozulé;

Électeurs inscrits, 2,449; votants, 1,734.
M. David, maire de Pont-l'Évêque, conservateur, 934 voix.—M. Legouez, 781.

Orléans, 11 mai. Dans le canton de Châtillon-sur-Loing, M. Boyenval, conservateur, a été élu conseiller général par 1695 voix, contre 916 données à M. Bobille, républicain.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE.—Ce qui suit est extrait du compte rendu de la séance d'ouverture du 12 mai :

M. Buffet lit à l'Assemblée une lettre de M. Picon, par laquelle il donne sa démission de député des Alpes-Maritimes et explique les motifs qui l'ont déterminé à agir ainsi.

Après avoir dit que sa dignité ne lui permettait pas de répondre aux attaques violentes de la presse en général, et de la presse niçoise en particulier, l'ancien membre de l'Assemblée, continue en disant qu'il s'en remet à la Chambre, seule juge de l'honneur d'un de ses membres.

M. Costa de Beauregard prend la parole au nom des députés de la Savoie. De vifs applaudissements accueillent son arrivée à la tribune.

"Messieurs, dit l'honorable député, la "Savoie n'est pas solidaire de la conduite "d'un député de Nice, mais je pense que le "besoin de dire, au nom de la contrée que "je représente, que, maintenant comme "pendant la guerre de 1870, comme toujours, monarchistes et républicains de la "Savoie se rallieront au cri de : Vive la "France!" (Applaudissements prolongés.)

—On lit dans la *Presse* :

Pendant son séjour en Angleterre, l'empereur Alexandre ira certainement visiter l'impératrice Eugénie à Chislehurst, pour témoigner ou bon souvenir qu'il a gardé des égards dont il a été l'objet lors de son voyage à Paris.

Si cette démarche, toute de courtoisie, était autrement interprétée par le parti bonapartiste, il s'exposerait sans doute à un désenchantement.

Nous croyons savoir, en effet, que l'empereur Alexandre ne laisserait pas dénaturer le caractère de sa visite et ne permettrait pas que l'on vit un acte politique dans ce qui sera un acte de déférence envers une auguste veuve dont il a été l'hôte.

—Plusieurs journaux parlent, d'après la *Liberté*, d'un mariage possible entre le grand-duc Alexis, fils du czar, et la plus jeune fille de la reine Victoria, la princesse Béatrice. Un correspondant, qui paraît très au courant des usages russes, nous écrit à ce sujet :

Les lois organiques de la religion orthodoxe s'opposent, formellement et indiscutablement, à l'union entre deux parents. Le synode russe lui-même, bien que tout-puissant, dans ces sortes de questions, ne peut lever cette interdiction, même au profit d'une tête couronnée. Le mariage eût pu *à la rigueur*, se faire, le même jour et à la même heure, dans des églises différentes, que le mariage de la grande-duchesse Marie, sœur du grand-duc Alexis avec le duc d'Edimbourg. Une heure plus tard, cette union devenait impossible et sacrilège, selon le rite grec.

LA VOCATION DU THÉÂTRE.—Il ne se passe pas de semaines, dit le *Figaro*, que nous ne recevions la visite de personnes complètement étrangères au théâtre, venant nous demander de les recommander à des directeurs.

Il y a peu de jours encore, un grand diable sonnait à notre porte à 8 heures du matin et il nous fut impossible de nous en débarrasser sans l'avoir entendu.

Voici alors la scène qui se passa :

—Monsieur, mes amis m'ont dit que j'avais la taille d'un premier rôle et que je pouvais tenir l'emploi des Mélingue.

—Où avez-vous joué?

—Nulle part, Monsieur, mais ce n'est pas cela qui m'empêchera de monter sur les planches; j'ai une bonne mémoire.

—Cela ne suffit pas.

—Que si fait, seulement je vous préviens que représentant, dans le jour une maison de denrées coloniales, je ne pourrai *travailler* au théâtre que le soir, j'apprendrai mes rôles la nuit.

Voilà ce que pensent encore du théâtre des gens qui s'imaginent, que sans travail, sans étude, on peut jouer la comédie parce qu'on a un frais minois—nous parlons des femmes—ou une taille de premier rôle comme notre représentant d'épiceries.

—Un mot entendu au palais de l'Industrie.

UN CRÉTIN DE LETTRES, *rencontrant un feuilletonniste*.—Vous ne savez pas, je suis attaché à un grand journal.

—Pourquoi faire?

—Pour faire le salon.

—Vous fournit-on les balais?

SPECTACLES, BALS, &c.

SALLE GRUNEWALD.

Concerts d'Été Populaires.

Tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, avec un orchestre complet, sous la direction du professeur Rob. Meyer.

Les listes de souscription sont aux magasins de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal et à son dépôt de Pianos, No 18 rue Baronne.

Prix : $5 pour douze billets. Un billet simple, 50 cents.

Des rafraîchissements sont servis dans la salle du Concert et dans les salles avoisinantes.

avril—1m

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv 74—1 an

---

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope"
DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,532 66
Sur les risques d'incendie	80,033 98	
Sur les risques maritimes	14,363 80	
Sur les risques de rivières	6,125 28	100,512 06
Pertes payées dans la même période savoir :		
Sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	6,835 07	
Sur les risques de rivières	1,180 11	33,271 72
		67,260 40
Moins 15 pour cent remis aux assurés	7,215 04	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	3,250 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,080 68	41,273 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$25,886 44
Actif de la Compagnie :		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		68,063 20
Prêts sur gages		42,817 02
Effets pour primes à courte échéance		17,781 60
Actions de banque et autres actions		58,439 11
Biens fonciers		17,551 51
Primes en voie de perception		16,410 96
En banque		54,822 99
Total de l'actif		$275,886 40

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.
19 mai—1m No. 140, rue Gravier

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company
(ÉTABLI EN 1845.)

Actif......................$25,000,00
Revenu Annuel au delà de......8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du cout actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable cont net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,554 40.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Fk. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Lupwigsen,
J. S. Walton,	Wm. B. Pike,
E. Peale,	Wm. B. Schmidt,
R. Forcheimer,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	J. A. Duffilho.

MÉDECINS-EXAMINATEUR
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

8 mars

Pilules Cathartiques d'Ayer

Pour la guérison de tous les maux d'estomac, de toutes les maladies du foie et des entrailles. C'est un léger apéritif et un excellent purgatif. Elles sont purement végétales et ne contiennent ni mercure ni minéraux. En les prenant à temps, on prévient bien des souffrances et des affections sérieuses; chaque famille devrait en avoir. Une longue expérience a démontré que ce sont les plus efficaces de toutes les pilules dont le marché abonde. Elles purifient le sang, chassent du corps les éléments de corruption et les corruptions elles-mêmes, font disparaître les obstructions et remettent la machine humaine dans un état normal. Les pilules d'Ayer nettoient les organes internes qui ont perdu leur élasticité et en stimulent l'action. Aux premiers symptômes de la maladie succède la santé, et il n'est guère possible de se faire une idée des bienfaits de ce changement que par le nombre immense de ceux qui en jouissent. Recouvertes d'une couche de sucre le goût en est agréable et elles conservent indéfiniment leurs vertus; aussi sont-elles toujours parfaitement fraîches et efficaces. Elles ne portent aucune atteinte à la constitution et n'empêchent pas le malade de vaquer à ses occupations.

L'enveloppe de chaque boîte indique la manière de s'en servir comme remède des familles et pour les maladies suivantes qu'elles guérissent rapidement—

Pour la **dyspepsie** ou l'**indigestion**, les **langueurs**, le **manque d'appétit**, il faut les prendre modérément, afin de stimuler l'estomac et lui donner des forces;

Pour la **maladie de foie** et des divers symptômes, le **mal de tête**, la **migraine**, la **jaunisse**, les **coliques bilieuses** et les **fièvres bilieuses**, il faut les prendre avec jugement, dans le seul but de corriger l'action ou d'enlever les obstructions;

Pour la **dyssenterie** ou la **diarrhée**, une légère dose seulement est nécessaire;

Pour les **rhumatismes**, la **goutte**, la **gravelle**, les **palpitations de cœur**, les **douleurs aux côtés**, aux **dos** et les **maux de reins**, il faut les prendre continuellement afin de changer l'action du système, et dès que le changement s'opère, le mal disparaît;

Pour l'**hydropisie** et les **enflures** causées par l'hydropisie, il faut les prendre souvent et à fortes doses pour qu'elles produisent l'effet d'une purge drastique;

Pour la **suppression**, il faut en prendre une forte dose, car l'effet désiré est produit par sympathie.

Comme **pilule après le dîner**, prenez-en une ou deux pour aider la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les entrailles, donne de l'appétit et fortifie le système. Il est donc souvent avantageux d'y avoir recours, en l'absence d'un mal sérieux. Quelqu'un qui se sent assez bien s'aperçoit que ces pilules font qu'il se sent beaucoup mieux à cause de l'effet qu'elles ont sur les organes de la digestion.

PRÉPARÉES PAR
Le Dr. J. C. AYER & Co, chimistes,
A. LOWELL, Mass., U. S. A.
A vendre chez tous les pharmaciens.
27 janvier—1m,Mar,J,S.

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4 juil—1an T. D. VAN HORN Caissier.

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLÉANS.
9 juin—1an73

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lewis, ton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No. 168 Esplanade Street.
March 27th

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Savs. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N.-York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 208 Canal.
J. Tarcette, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V. Levée
C. Lazard, 196 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maître,) 29, Bourbon.
C. N. Deisoan, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, **$4** par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Kile, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sons l'Hôt.St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 21 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pittaut, 98 Espagne, 3me District.
Aussi, 90 rue Royale près Conti.

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot..................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE G.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 30 Mai 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10
MOITIE, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION :

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont.......$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.......1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont.......900

270 lots s'élevant à.......$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21anv—72—1an

---

DERNIERE CHANCE
D'ACQUERIR
UNE FORTUNE AISEMENT !
Cinquième et dernier Concert
Tombola,
Pour aider à l'établissement
—DE LA—
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE
DU KENTUCKY.

LE 31 JUILLET 1874.

LISTE DES LOTS.

Un gros lot comptant	$250,000
Un gros lot comptant	100,000
Un gros lot comptant	75,000
Un gros lot comptant	50,000
Un gros lot comptant	25,000
5 lots comptant de $20,000 chaque	100,000
10 lots comptant, de 14,000 chaque	140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque	150,000
20 lots comptant, de 5,000 chaque	100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque	100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque	90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque	100,000
100 lots comptant, de 1,000 chaque	100,000
240 lots comptant, de 500 chaque	120,000
500 lots comptant, de 100 chaque	50,000
19,000 lots comptant, de 50 chaque	950,000
Grand Total 20,000 lots, le tout compt.	2,500,000

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	$50
Demi	25
Dixième ou chaque Coupon	5
11 Billets entiers pour	500
22 Billets et demi pour	1,000

Pour les Billets ou renseignements
S'adresser à
THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,
Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky. 14mai—1m—J.D. v&c

---

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer,

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
SAM JONES, Jr., Trésorier. 29mars—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edelin Gillet,
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23, & 25
14 janv—6m NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE RABITES ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
21 août—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT :

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1.
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux,
A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis.

Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantalettes, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile ourlés, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués; poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohème et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque et à $1 la paire, selon la grandeur; drachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manche en ivoire sculpté, à $1; cinq ciseaux de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL		$200,000.
Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.		
Primes d'incendie		$97,624 71
Primes sur les rivières		15,441 84
Primes maritimes		13,129 36
		126,195 91
En moins, primes remboursées		1,450 80
		$124,745 11
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$41,806 52	
Pertes sur les rivières	9,256 12	
Pertes sur mer	10,689 14	
	$61,752 78	
Réassurances	6,03 29	
Loyer	2,200 00	
Taxes	3,685 90	
Réfaction (rebate)	12,773 08	
Dépenses, escomptes et intérêts	5,894 84	
Réservé pour risques non terminés	32,000 00	124,404 48
Réserve pour réclamations non réglées		$340 63
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Prêts garantis		$ 6,239 26
Prêts garantis par hypothèque		34,068 10
Effets à recevoir pour primes		19,256 72
Actions, bons et autres obligations		131,796 05
Propriété foncière		4,264 65
Primes en voie de recouvrement		19,304 15
En caisse		11,411 20
		$232,340 63

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce onzième jour du mois de mai 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

—DIRECTEURS—

L. F. GÉNÉRÈS,	J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT,	ED. BURTHE,
J. BAYLE,	A. CHIAPELLA,
A. BONNECAZE,	V. MAIGNAN,
	B. SALOY,

12 mai—1m

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........................$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS ;

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stats,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt	E. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. H. Wilderman,
X. Weissenbach,	J. Keller.

5 oct—1an

VEGETABLE SICILIAN
HAIR
RENEWER.

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les érup tions et les p ux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, ortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers, ARTICLES CREUX, en fonte, en fer blanc et émaillé.

FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

13 nov—1 an—v&c

VENTES JUDICIAIRES.

F. E. Chanut vs. Edouard Léon Levasseur.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6192—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1874, et les jours suivants à 10 1/2 heures A.M., à mon entrepôt Nos.28 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Les marchandises et meubles transportés de la Maison Rouge No. 1, située dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle des rues St-Philippe et de la Levée, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
28mai—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Théodore Leveau vs. Laure St.-Amand, et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 612.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize J in 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mystérie se (aujourd'hui Columbus), St-Claude ou des Bons Enfants, St-Antoine et d'Amour ou des Remparts, désignés par le No. Un d'après un plan dressé par A. Castaing voyer, daté du 29 Décembre 1855, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No. 71 du livre de plans No. 2.

Le dit terrain mesure quarante deux (42) pieds de face à la rue Columbus, sur cent vingt sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude, cent vingt pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale et soixante un pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne du fond;

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Jean Baptiste Heno, suivant acte au rapport de Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 22 mars 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
27mai—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

Eugène Gareau vs. Françoise Clay.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6249.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste Anne, et des Remparts, formant l'angle des rues d'Orléans et Bourgogne et mesurant, mesure française, quarante et un pieds un pouce de face à la rue Bourgogne, quarante pieds deux pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et face sur la rue d'Orléans de soixante neuf pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, privilèges, etc.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession d'Alexandre Bergamini, Senior, suivant acte au rapport de A. J. Kor, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
mai 19—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

PIERRE COSTE vs. SAMUEL E. CORREAU.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 6,186—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix de juin 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. Treize, compris entre les rues du Bassin, des Remparts, Toulouse et St-Louis, et désigné par le No. Treize d'après un plan dressé par L. H. Pillé, ci-devant voyer, daté du 25 janvier 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure américaine trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue du Bassin, sur soixante-trois pieds onze pouces trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire, en date du 31 octobre 1865, portant vente de la dite propriété au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 mai—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

MOORE JANNEY & HYAMS vs. JOHN C. SINNOTT.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2,996—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Villeré, Kerlerec et des Marais, et désignés p r les numéros Un et Deux d'après un plan dressé par Pilié et De Pouilly, arpenteurs, le 26 de septembre 1845 et annexé à un acte au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 ... des mêmes mois et an. Le N° Un mesure soixante-six pieds huit pouces trois lignes de face à la rue de l'Esplanade sur deux cent vingt-et-un pieds quatre pouces quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et le N° Deux mesure soixante six pieds sept pouces six lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent pieds sur la ligne latérale du côté de la rue Villeré et de quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces sept lignes sur la ligne à l'opposite, du côté de la rue des Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 4 juin 1866, portant vente de la dite propriété par la dame Henriette Deslondes, épouse de R. W. Adams au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
30 avril—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Annonces du Marshal des E. U.

Estate of Henry W. Farley, John H. Bright and William J. Farley individually and co-partners of Farley, Bright & Co

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 27th, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Henry W. Farley, John H. Bright and William J. Farley individually and co-partners of Farley, Bright & Co, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged Bankrupts upon their own petition. That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupts to them, or for their use, and the transfer of any property by them are forbidden by law; That a meeting of the creditors of said Bankrupts to prouve their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 29th day of June A. D., 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Custhomhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
May 28—June 29. United States Marshal.

Estate of Joseph Ellison. No 1419.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, May 22 nd, 1874.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Joseph Ellison of New Orleans in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 22nd day of June A. D. 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
May 23.—June 22. United States Marshal.

Estate of Eugène François Mioton—No. 1414.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 16th, 1874. — This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Eugène François Mioton of New Orleans, in the Parish of Orleans State of Louisiana, adjudged a Bankrupt upon his own petition : That the payment of any debts and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 18th day of June, A. D. 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Customhouse Building, NewOrleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
17 Mai—2t United States Marshal.

Estate of John S. Moss, individually and as a member of the firm of Witherspoon, Moss & Co.—No. 1288.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May—16, 1874 — This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of John S. Moss, individually and as a member of the firm of Witherspoon, Moss & Co , of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged, a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 2nd day of June, A. D. 1874, at 11 o'clock, A M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
May 16—2t United States Marshal.

Estate of David Arent.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, April 23d 1874. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of DAVID AREUT, of Farmerville, in the Parish of Union, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 12th day of June A. D. 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Customhouse building, New Orleans, before D. Augustin, register.

S. B. PACKARD,
May 13—June 12. United States Marshal.

Estate of Charles J. Hoyt.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 6th, 1874.—This is to give notice that an alias warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Charles J. Hoyt of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 16th day of June A. D. 1874, at 11 o'clock A. M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
may7—June 16 United States Marshal

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officier de cette Banque comprennent les personnes suivantes :

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier
janv.74—an.HD

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

GRANDE VENTE IMPORTANTE, ET PÉREMPTOIRE, SANS LIMITE, DE PROPRIÉTÉS D'UNE GRANDE VALEUR DANS LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

TERRAINS AMÉLIORÉS ET VACANTS DANS LE PREMIER, LE SECOND ET LE SIXIÈME DISTRICT.

ILETS DE BATTURE.

ILETS DE TERRE ENTRE LES RUES CANAL ET GRAVIER, GRAVIER ET POYDRAS, GIROD ET NOTRE-DAME, NOTRE-DAME ET JULIE, JULIE ET ST-JOSEPH, SUR LA FAÇADE DU FLEUVE AVEC LE DROIT DE BATTURE ET LES ACCRÉTIONS FUTURES EN FACE DES ILETS.

LE DROIT DE BATTURE ET LES ACCRÉTIONS FUTURES EN FACE DES ILETS ENTRE LES RUES POYDRAS ET LAFAYETTE, ET ENTRE LAFAYETTE ET GIROD.

LA BATISSE EN FER CONSTRUITE AU AU BOUT DE LA RUE DU CANAL.

UNE GRANDE ÉTENDUE DE TERRE DE VALEUR SUR LE "MEXICAN GULF RAILROAD" SUR LES DERRIÈRES DE L'HABITATION CHALMETTE.

DANS L'AFFAIRE DE DAME MYRA CLARK GAINES CONTRE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District de la Louisiane—No. 2695.

La vente aura lieu à l'entrée de la Douane donnant sur la rue du Canal.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.—Le SAMEDI (trente) 30 mai 1874, à midi, il sera vendu aux plus forts enchérisseurs les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1.—QUATRE LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Erato, Dryades, Clio et Baronne, mesurant chacun 27 pieds de face, à la rue Erato, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine. Les lots sont nos croisés de 13 à 16 inclusivement.

Les améliorations consistent en une écurie en bois et un appartement pour la nourriture des animaux, couverts en ardoises. Une autre bâtisse en bois, avec deux appartements et une écurie, remise pour les voitures, et lieux d'aisance.

2.—UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Poydras, Penn et Perdido, mesurant 20 pieds de face sur chacune des rues Baronne et Penn, sur une profondeur de 160 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin construit en briques, à trois étages, avec façade en fer et verandah au premier étage, sur la rue Baronne, occupé par Kern & Feliman comme magasin de marchandises sèches et pris à bail par eux, par acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 14 septembre 1863, pour le terme de quatorze ans, à raison de $20 deux cents piastres) par an; les bâtisses et améliorations, à l'expiration du bail reversibles à l'acquéreur ou propriétaire du lot. Devant être vendu sujet aux conditions spécifiées dans le bail.

3.—TROIS LOTS DE TERRE, formant l'encoignure des rues Chippewa et Richard, dans l'ilet borné par les rues St Thomas et Orange, numérotés de 1 à 3 inclusivement; et mesurant chacun 27 pieds 4 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur, chacun, de 125 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

4.—TROIS LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Front, Wells, Crossman et Douane, étant l'ilet 2 A. Les lots sont numérotés de 1 à 3 inclusivement, mesurant chacun 24 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur chacune des rues Front et Wells, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un hangard construit en bois, à deux étages, avec deux petites offices en bois, le tout occupé comme entrepôt de bois de construction. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Front et Crossman. Ces lots sont dans le voisinage immédiat de la Douane, du Dépôt du Mobile and New Orleans Railroad, et du hangard aux sucres, des Entrepôts bonded warehouse) et du débarcadère des steamboats, et sont destinés à devenir d'une grande valeur.

5.—CINQ LOTS DE TERRE formant un quart d'ilet, le Sixième District, borné par les rues Bacchus, Upperline, Apollo et Robert, étant l'ilet No 6, numérotés de 1à 5 inclusivement. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Bacchus et Robert. Ils mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Robert, chacun de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Ces lots sont très élevés et par leur position et leur voisinage, ils conviennent pour résidences rurales, n'étant qu'à un ilet du rail road de la rue Apollo, et à deux ilets de l'Avenue St Charles.

6.—CETILET DE TRES GRANDE VALEUR, avec le droit de batture et l'accroissement futur de la batture en f.ce de cet ilet, borné par les rues Delta, Canal, Water et Gravier, subdivisé en huit lots, numérotés de 1 a 8, situé du côté de la rue Water; ils mesurent, savoir: 1e. 26 pieds 2 pouces de face à la rue Delta, environ 22 pieds 2 pouces de face à la rue Water, sur des profondeurs variant de 157 pieds 5 pouces à la rue Gravier, sur 155 pieds 9 pouces 6 lignes à la rue du Canal. L'ilet mesure 155 pieds 8 pouces 6 lignes à la rue Delta, 220 pieds 4 pouces à la rue Delta, 157 pieds 8 pouces à la rue Gravier, et 177 pieds 6 pouces 3 lignes à la rue Water.

7.—CE GRAND ET IMPORTANT ILET DE VALEUR A L'USAGE DU COMMERCE, avec le droit de batture et l'accroissement futur de la batture en face de cet ilet, borné par les rues Gravier, Poydras, Delta et Water, mesurant 137 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 171 pieds à la rue Poydras, 220 pieds 2 pouces à la rue Delta, et 220 pieds 8 pouces 4 lignes à la rue Water, subdivisé en dix lots, numérotés de 1 à 10 inclusivement, et mesurant chacun 22 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Delta et Water, environ 22 pieds de face à la rue Water, sur des profondeurs variant de 137 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, sur 124 pieds 10 pouces 7 lignes à la rue Poydras.

8.—L'ILET DE GRANDE VALEUR, borné par les rues Water, Pillé, Girod et Notre Dame, mesurant 238 pieds 4 lignes de face à la rue Water, 130 pieds 2 lignes de face à la rue Girod, 238 pieds 1 ligne de face à la rue Pillé et 120 pieds de face à la rue Notre Dame, subdivisé en dix lots, numérotés de 1 à 10 inclusivement; et mesurant chacun environ 23 pieds 10 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Pillé, sur 120 pieds 2 lignes chacun de profondeur.

9.—L'ILET IMMEDIATEMENT EN FACE DU DERNIER DECRIT, avec le droit de batture et d'accrétion future, sur la devanture, borné par les rues Pillé et New, étant parallèles, les rues Girod, et Notre Dame, subdivisé en dix lots, numérotés de 1 à 10 inclusivement, et mesurant 237 pieds 11 pouces 6 lignes environ, sur chaque rue Pillé et New, sur 120 pieds 2 lignes sur les rues Notre-Dame et Girod, subdivisé en dix lots, de 1 à 10, et mesurant chacun 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face aux rues Pillé et New, sur 120 pieds de profondeur.

10.—L'ILET DE GRANDE VALEUR ET FAVORABLEMENT SITUÉ, avec le droit de batture et les accrétions futures, borné par les rues Julie, New, Notre-Dame et Julie, mesurant 222 pieds, 8 pouces 4 lignes sur la rue Pillé, 224 pieds, 9 pouces 2 lignes sur la rue New, sur 120 pieds de face aux rues Notre Dame et Julie, subdivisé en 9 lots, mesurant chacun 24 pieds 10 pouces sur les rues Pillé et New, sur 120 pieds 4 lignes de profondeur.

11.—ONZE LOTS EGALEMENT DE VALEUR, dans l'ilet attenant, avec le droit de batture et d'accrétions futures, en face de tout l'ilet borné par les rues Pillé et New, Julie et St Joseph, formant une moitié de l'ilet de la rue Julie vers la rue St. Joseph, mesurant 279 pieds 9 pouces 6 lignes de face aux rues Pillé et New et 120 pieds sur la rue Julie et sur l'autre ligne de côté vers la rue St. Joseph. Les lots mesurent chacun 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face aux rues Pillé et New, sur 120 pieds de profondeur.

Les ilets ci-dessus décrits, dans le premier District, entre les rues Canal et St-Joseph, immédiatement en face du fleuve, avec le droit de batture et d'accrétions futures, constituent la plus précieuse propriété commerciale qui ait jamais été mise en vente en cette ville. Ces ilets sont directement en face des grands wharves et des bateaux à vapeur, où tout le grand commerce du Sud Ouest et de l'Ouest est concentré, et immédiatement contigu aux dépots du Texas de Morgan, des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile, et de la Nouvelle-Orléans, Jackson et Great Northern et de Pontchartrain.

Droit de Batture.

12.—TOUT LE DROIT DE BATTURE et les accrétions futures en face des ilets bornés par les rues Delta et Water, courant parallèlement l'un à l'autre et les rues Poydras, Lafayette et les rues Lafayette et Girod, courant parallèlement l'une à l'autre pour la mesure des quels il faut voir le plan.

Etendue de terre, paroisse St-Bernard.

13.—UNE ETENDUE DE TERRE DE TRES GRANDE VALEUR dans la paroisse St Bernard, près de la ligne de la paroisse d'Orléans; et immédiatement sur le derrière du cimetière militaire des E. U. (Chalmette) ayant une façade sur la ligne du chemin de fer du Golfe du Mexique de 514 pieds 4 lignes, 336 pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 15,346 pieds 8 pouces. Ce beau morceau de terre est admirablement situé et convenable pour jardin potager et marché.

LA BATISSE DE FER.

14.—Aussi la bâtisse de fer, maintenant à la tête de la rue du Canal, près du dépôt du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans, qui mesure environ 84 pieds sur 43. Cette bâtisse est entièrement de fer, d'une construction très élégante et substantielle. Elle peut être enlevée facilement et, par la vente actuelle, offre une belle occasion d'un placement avantageux.

Termes et Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie des Etats-Unis. 8mai—3t

---

RAPPORT SUR L'ETAT
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escompte		$1,344,050 71
Tiré en trop		17,011 28
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		27,335 84
Dû par des agents de rachat et de réserve		247,078 95
Dû par d'autres banques nationales		45,127 75
Dû par d'autres banques et banquiers		335,782 06
Local de la Banque		30,000 00
Autres propriétés foncières		98,112 81
Meubles et installations		10,291 99
Dépenses courantes		22,441 33
Taxes payées		7,452 91
Primes sur Bons des Etats-Unis et or		71,213 72
Items, comptant	$1,526 25	
Echanges pour le Clearing House	299,102 83	
Billets d'autres banques nationales	5,738 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	337 25	
Espèces	185,643 66	
Billets, legal tenders	210,000 00	702,348 99
		$3,516,178 35

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		20,512 93
Escompte	$29,386 03	
Echange	42,837 51	
Intérêt	11,745 76	
Profits et pertes	2,534 71	85,504 04
Circulation de banque nationale non rachetée		500,000 00
Dividendes non payés		9,703 28
Dépots individuels		1,797,815 70
Dû à des banques nationales		73,740 05
Dû à d'autres banques et banquiers		116,792 37
Billets escomptés		63,000 00
		$3,516,178 35

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—Témoins :

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY.

Farine. Farine. Farine.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI, 29 mai 1874, à 10 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, 1er District, en face du bureau des barges, au pied de la rue Julie—

145 barils farine de différentes marques.

Conditions—Comptant. 29mai—

PAR GEORGE PEARSON

Vente de Meubles en noyer et acajou—Meubles de chambres à coucher en noyer—Meubles de salon acajou—Glaces, tapis, ustensiles de cuisine, etc, pour cause de départ,

PAR GEO. PEARSON, encanteur.—SAMEDI, 30 du courant à 10 heures et demie du matin, il sera vendu sans limites pour cause de départ, tout le contenu de la maison, rue de Chartres, No. 75, entre Conti et Bienville, consistant en meubles de chambres à coucher en noyer, meubles de salon acajou, glaces, tapis, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant. 29mai—2t

PAR PLACIDE J. SPEAR

Magnifique ameublement de salon en bois de rose; ameublement Victoria de chambre à coucher; ameublement cottage, bibliothèques, secrétaires, pianos et tout espèce de meubles, transportés pour la vente.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No. 46, du Passage de la Bourse—VENDREDI, 29 mai, à 10 heures et demi, il sera vendu au No. 28 de la rue Royale, entre les rues Bienville et Douane,

Un magnifique ameublement de salon en bois de rose, neuf; ameublement Victoria de chambre à coucher, en noyer, presque neuf; une bibliothèque et secrétaire en noyer; une bibliothèque en bois de chêne, une bibliothèque en noyer noir, buffets, tables à allonge, pianos, chaises, bois de lits, armoires, toilettes, lavabos, et toute espèce de meubles.

La vente est positive.
Conditions—Comptant. 28 mai—

Jolie petite Maison, No. 300 rue Roman, entre Columbus et Laharpe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, Passage de la Bourse près de la rue du Canal,

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Columbus, Prieur et Laharpe, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds, 7 pouces de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur.

Terme et conditions—1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt payable semestriellement, hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 5 p. 0/0 honoraires d'avocat, assurance et clause des pactes de non aliénation. Acte de vente par devant Eusebe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N. B.—Nous engageons sérieusement les spéculateurs et autres à visiter la propriété avant la vente, car elle sera vendue positivement, au plus fort enchérisseur. 22mai—

Salon d'huîtres, meubles, ustensiles de cuisine, installations de gaz, bail, etc. Le tout en bloc.

Succession de N. Gullia.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—N° 37,153.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 Passage de la Bourse—SAMEDI 30 mai 1874, à 5 heures P. M., il sera vendu, à l'enchère publique, au No 78 de la rue Toulouse, près la rue Bourbon, en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1874—pour le compte de la succession—

LE CONTENU D'UN SALON D'HUITRES, meubles, ustensiles de cuisine, les installations de gaz etc. Le tout sera vendu en bloc. L'acquéreur assumera le bail de la dite maison qui est loyer actuellement à raison de $50 par mois. Le loy r est payable tous les mois. Le bail expire le 30 septembre 1874.

Conditions—comptant sur les lieux. 22mai—

Diamants riches, montés en or et chaînes en or.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—diamants riches tels que, broches, boucles d'oreilles, solitaires, bagues, épinglettes, &c., &c.—

—Egalement—

25 montres en or, des fabriques anglaises, françaises, suisses et américaines les plus célèbres. 30 chaines en or, riches et épaisses, de modèles assortis.

Conditions—Comptant.

N. B.—La vente aura lieu sans aucune réserve et mérite l'attention du commerce 27 mai—

PAR S. GUINAULT.

Deux jolies petites propriétés rue d'Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 30 Mai, 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

DEUX propriétés désignées par les Nos 7 & 8. Le lot No 8 mesure 15 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, 16 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur d'environ 81 pieds entre les rues Galvez & Miro, ensemble une maison de deux chambres, cabinet et cuisine, citerne, latrines, &c.

Le lot No 7 joignant le précédent mesurant 41 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, 45 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur d'environ 80 pieds; ensemble une maison dans l'intérieur du terrain avec jardin sur le devant. La maison contient deux jolies chambres, cuisine, citerne, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant Jos. Cuvillier Notaire Public aux f ais des acquéreurs y compris les taxes de 1874.

Ainsi que le desséchement, en sus du prix d'adjudication. Les acheteurs se soumettant aux clauses finales d'usage. 29mai—

Succession de Jean Arostéguy.—No 37123.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau Bienville & Passage de la Bourse, JEUDI, 4 juin 1874, il sera vendu à midi à l'encoignure des rues Vieille-Levée et Madison, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 21 mai 1874,

Le contenu du café avec tous les meubles et verrerie ainsi que la cave. Aussi le bail de la maison échéant le 21 Septembre 1876 à raison de $180 par mois.

1 coffre fort, le contenu de la cuisine, 1 montre en or avec chaîne, 1 malle et contenu.

5 actions du Workingmen's Accommodation Bank de $25 chaque sur lesquelles $10 ont été payées sur chaque actions.

Conditions—Comptant. 24 mai—30—juin 4

EST'D. 1858.
DOOLEY'S
YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
IS THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure, parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de familles.

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
69 NEW ST. NEW YORK.
28fév—1y

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—MAI 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A.

Anglade, Jean Baptiste
Allier, (Mme Vve.) née Bernée

B.

Bermel, Jis (les époux)
Boudinier, Victor
Boudinier, Pierre Arsène
Boudinier, Jules Hyacinthe
Baudouin, Charles
Brunelet, Désiré (Mlle)
Beson, Louis
Bibilio, Pierre

C.

Cazaux, (Mme)
Carrère, Amédée
Calmels, Catherine Vve Chrétien
Camugli, Vincent

D.

Dumont, François
Denison, H. S.
Débuche Pierre
Dangla, Guillaume
Dunand, Eugène
Delamarre, A. A.
Darès, Mme Vve.

F.

Frère, Jules
Falc, Vve Louis

G.

Grand, L.
Grenet d'Ogeron (Mme née Perrot)
Guerchoux, (Mme Vve.)
Galabert, Nelson
Gautier, Ange Pascal

H.

Hélias, Jn. dit Jenty

L.

Loubel, M.
Leisy, négociant
Laveau, (Mme Vve)
Lacroix, Alexandre
Lagollien, Ambroise
Langlois, Adolphe
Larder, (Mme Vve,) née Angollon

M.

Meaume, Alfred
Mouilland, Alexandre
Medoux, Jules
Mastral, Gustave
Malmaire, Joseph (Missionnaire)

O.

Oubriot, Jules

P.

Parrot, George Constant
Philastre, Eugène

R.

Ragon, Jean Laurent
Rey, (les époux)
Route, Louis

S.

Sebalte, (Mme.) née Amélie Louvion
Sillbane, Emile
Sabathier, Virginie
Saurin, Jean Jacques

T.

Thibaut, Mme Ursule née Parrot

V.

Vuillemot, Mme, Je, Laurent
Vial, Félix

W.

Weissenbach

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er Eal.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Lingerie, "notions", etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. LEVY encanteur.—VENDREDI, 29 du courant, à 10 heures et demie, dans leur salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres,

1000 lots lingerie et "Notions"

Conditions—A la vente. 29 mai—

PAR GABRIEL LEAUMONT

200 lots Vêtements fins, manufacturés par R. S. Jackson.

PAR GABRIEL LEAUMONT encanteur.—Salle d'encan, 69, Chartres—VENDREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 lots vêtements, tels que :

Pantalons en casimir, en batiste, drap melton et cuban; paletots sacs en casimir melton, en alpaca soie noire, en drap et en batiste. gilets de dessous en piqué, en toile, drap, casimir à châle et droits, &c.

Conditions—Comptant. 28 mai—

PAR G. DE FERIET & Co.

Deux agréables résidences dans le Troisième District.

Terrains de prix pour bâtir dans le Troisième District.

PAR G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROE, encanteur,—bureaux, No. 50 de la rue Royale—SAMEDI, 30 mai 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

1o. Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris dans les rues, St-Claude Columbus, Ramparts et Kerlerec. Le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue St-Claude sur 93 pieds 2 lignes sur une parallèle à la rue Kerlerec et 93 pieds 2 lignes sur une parallèle à la rue Columbus; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris dans les rues St-Bernard, Villeré, Laharpe et Robertson. Le dit terrain mesure 47 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Bernard, avec une profondeur de 70 pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

3o. Douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris dans les rues Royale, St Claude, Dauphine et Tennessee numérotés de 1 à 12 inclusivement.

Conditions—Un tiers comptant sur les lieux, le reste à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. En cas de procès 5 pour cent honoraires d'avocat également garantis par hypothèque.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant T. Ruisson, notaire public. 27mai—

Magnifique emplacement de Commerce, Au coin des rues Bienville et Franklin.

PAR G. DE FERIET & CO., JOHN G. MONROE, encanteur.—Bureau, No. 50 de la rue Royale.—SAMEDI, 30 mai 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Franklin, Conti et Bassin. Le dit terrain a 41 pieds 7 pouces et demi de face à la rue Bienville, sur 98 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin, ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison en briques et à étage, ayant un grand magasin, deux chambres au rez de chaussée et deux chambres, une cuisine en briques et à étage, et trois chambres au rez-de-chaussée et trois chambres au-dessus, lieux d'aisances, etc.

Cette propriété est louée à bail à raison de $75 par mois, jusqu'au 1er février 1876, et l'acquéreur devrait assumer le bail, le bailleur le ferait.

Conditions—Un tiers comptant, sur les lieux, le reste à deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat), également garanti par hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant A. E. Bienvenu, notaire public. 27 mai—

PAR C. E. GIRARDEY.

Excellents marchés dans les Machines à coudre Redington.

Vente péremptoire pour clore l'agence.

PAR C. E. GIRARDEY Encanteur—Bureaux N° 21 de la rue du Camp—VENDREDI, 29 mai 1874 à 11 heures du matin, il sera vendu, aux bureaux, No 31 de la rue du camp.

Un fort lot des célèbres machines à coudre Redington, qui ont remporté la médaille d'or impériale, et convient aux familles et aux tailleurs, cordonniers et fabricants de harnais légers. Elles sont garanties pour toute espèce de coutures; elles sont neuves, en parfait état et seront vendues sans réserve parce que l'agent est décidé à ne pas continuer ce genre de commerce.

On les exposera la veille du jour fixé pour la vente. Le public est invité à venir les essayer. Les personnes qui ont besoin de machines à coudre ne devraient pas manquer de venir les voir fonctionner et d'assister à la vente, qui est positive et sans réserve.

Conditions—Comptant. 24mai—

La Compagnie d'Assurance
TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président,
CHAS ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,125 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 60	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		134,001 54
		$53,124 1
Total de l'Actif		$798,919 1

DÉCLARE :

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	L. Mattis,
J. N. Schwars,	Chas Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwars,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,

Germania Insurance Company,
Bureau, No 124 rue Commune,
NOUVELLE-ORLÉANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé.....................$300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.........Président
... ZUBERBIER.........Vice-Président
... MAIER.........Premier Secrétaire
E. MARBURG.........Second Secrétaire
... .Inspecteur

Directeurs :

Geo. Binder, (maison Lesassier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Greissinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Gasser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oertling,	H. Schulz,
Thomas Schorr,	R. F. Theurer,
P. Thormählen,	J. J. Weckerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

7 mars—1m

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureaux du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une étampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les classes de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes :

Rectificateurs	$ 200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants en détail, de tabac en feuilles	500
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	5
Fabricants d'alambics	50
Et pour chaque alambic fabriqué	20
Et pour chaque serpentin fabriqué	20
Fabricants de tabac à chiquer	10
Fabricants de cigares	10
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux)	50
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	15
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No. 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Interne.

3 avril—9,16,23,30 mai 15

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Loenville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETÉTIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. P. BÉREAU, à la Passe-Christian.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
E. RICULPI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse St Marie.
EDGAR DELERY, Saint-Louis (Miss)